



MAIRIE de SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes.

Il retrace l'exécution de l'année passée, contrairement au budget qui formalise les prévisions pour l'exercice à venir.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2019

Dans le cadre de la réforme territoriale de la loi NOTRe le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer, la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. L'article 30 de la loi NOTRe dispose que les communes doivent joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique des informations financières des réalisations budgétaires de l'exercice, engagements pluriannuels pris par la collectivité, gestion de la dette, structure et évolution de dépenses et recettes.

Les Réalisations budgétaires 2019 sont les suivantes :

- Dépenses : 678 377.89 euros
- Recettes : 1 449 138.07 euros

Excédent sur l'exercice : 770760.18 euros

Ratio de fonctionnement communaux

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 181
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	4
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
610 821,00	808 208,00	682,00	703,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	399,03
2	Produit des impositions directes/population	304,86
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	477,64
4	Dépenses d'équipement brut/population	138,55
5	Encours de dette/population	33,18
6	DGF/population	82,58
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	35,98%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,09
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	29,01%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	6,95%

I- **Les Dépenses de fonctionnement : 479 379.09 euros**

A- **Les Dépenses réelles de fonctionnement**

Chapitre 011 – Le montant des charges à caractère général passe d'un montant de 131 373,92 euros en 2018, à 141 859.71 euros

Le chapitre englobe l'entretien des bâtiments et les consommations fluides, assurances les achats de matières premières et de fournitures diverses les prestations diverses abonnements...

Chapitre 012 – Les charges de Personnel passent d'un montant de 170 437,97 euros en 2018, à 169 557.99 euros Malgré des frais inopinés de remplacement de personnel (maladie), la dépense est en baisse .

Chapitre 014- L'Attribution de compensation du Muretain- Agglo passe d'un montant de 76 412 euros en 2018 à 72 815 euros cet écart se justifie par le fait que l'Agglo a rétrocédé les compétences suivantes à la commune restauration, entretien ménager . De ce fait, la commune a pris à sa charge le fonctionnement des fluides , assurances, entretien des locaux ...

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante; Le chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux , contribution service incendie (SDIS) indemnités des élus , participation au CCAS et les subventions aux associations EVS, Comité des Fêtes, Coopérative scolaire.

Ce chapitre passe de 74 870 euros en 2018 à 72 815,00 euros

La dépense est stable.

Chapitre 66- Charges financières

Les charges financières, à savoir les intérêts des emprunts en cours passent de 10 125,21 euros à 14 258.09

Ce chapitre connaît une augmentation due aux nouveaux emprunts faits pour la salle polyvalente, (voir détail partie investissement)

Le taux d'endettement communal reste cependant faible bien en de ça du seuil d'alerte.

B- **Les dépenses d'ordre de fonctionnement**

Elles restent pour l'année 2019 à 8 136 euros .

Il est à noter que les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leur contrepartie en recette d'ordre à la section d'investissement.

Les amortissements annuels sont récurrents :

Amortissement PVR renforcements réseaux Electrique en 2006

Amortissement Fonds de concours suite à réfection voie communale 2013

Amortissement frais d'études en 2013

Montant 8 136 euros par an.

B- **Les recettes de la section de fonctionnement : 564 098.58 euros**

La section de fonctionnement dégage un excédent de 84 719.49 euros sur l'exercice.

Chapitre 013 : article 6419 Remboursement sur rémunération du personnel

L'assurance statutaire des agents communaux prend en charge le remboursement d'une partie des salaires du personnel en arrêt maladie. . Ce qui est le cas pour l'agent technique principal en arrêt depuis le 3 mars 2019.

Chapitre 70 - Produit des services .

Le montant passe de 9 231,66 euros en 2018 à 9 894.39 euros stable

Ce chapitre regroupe les ventes de concessions dans les cimetières les droits de place acquittés régulièrement par des commerçants ambulants

Le chapitre compte également, le remboursement des mises à disposition du personnel et du matériel voirie auprès de l'Agglo du Muretain . Ce remboursement vient en diminution de l'AC (Allocation de compensation versée par la commune au Muretain Agglo) chapitre 014 section de fonctionnement .

Chapitre 73- Impôts et taxes ;

Ce chapitre passe d'un montant de de 350 462 euros en 2018 à un montant de 384 143 euros en 2019 l'augmentation des taxes foncières est due aux nombreuses constructions.

Les contributions directes passent de 326 271 euros en 2018 à 360 034 euros en 2019 plus 2 257 euros de taxes supplémentaires (régularisations).

Variation du taux d'imposition 2019 voté par le Conseil Municipal était de 1%.qui est venu s'ajouter à l'augmentation des bases .

La taxe sur les Pylônes passe 21 312 euros en 2018, à 21 852 euros en 2019 stabilité du reversement par le prestataire d'Electricité, qui verse une participation financière à la commune afin de compenser l'occupation du domaine public .

Chapitre 74- Les dotations et participations passent de 147 154.06 euros en 2018 à 147 154.06 en 2019

Elles sont constituées des recettes suivantes :

Dotation forfaitaire (DGF) 70 355 euros en 2018 passe à 73 473 en 2019

La hausse vient de l'accroissement de la population communale bien que le décompte se fasse à partir du recensement de la population de 2017 par lissage.

Cette augmentation de population, compense la baisse voulue par le législateur depuis le début du précédent mandat.

Toutefois la loi de finances 2019 a programmé la fin de la ponction au titre du financement du déficit public .

La dotation de solidarité rurale versée par l'état pour aider les petites communes rurales passe à 17 058 euros en 2018, à 16 675 euros légère diminution.

La dotation nationale dite de péréquation passe de 7 541 euros en 2018 à 7 383 euros stable

La compensation perte additionnelle des droits de mutation. Cette taxe reversée aux communes n'est pas propre à la commune de Saint-Hilaire. Le calcul est fait au niveau départemental à partir des ventes foncières. Elle passe de 40 008,33 euros en 2018 à 39 731.06 euros stable.

La compensation taxe habitation et taxe foncière passe de 8 513 euros en 2018 à 9 892 euros.

Elle correspond aux exonérations accordées à certains contribuables de condition modeste.

Chapitre 75- Produit prêt salle des fêtes : passe de 640 euros en 2018 à 620 euros en 2019

Chapitre 77- Produits exceptionnels remboursements divers au profit de la commune 4 087, 42 euros (correspond aux sinistres remboursés par la compagnie d'assurance)

II Section d'investissement :

A- Dépenses d'investissement : 198 998.80 euros

- Les Dépenses par Opérations réalisées en 2018 : total 231 013,37 euros incluaient l'achat du terrain à Francelot pour un montant total frais de notaire compris coût de l'opération 153 616,24 euros .

En 2019 le total dépenses investissement baisse à 198 998.80 euros

Un état des investissements faits depuis 2014 est annexé à ce document.

Chapitre 23 -

Opération N° 12 rénovation de l'Eglise faite en urgence (effondrement du plafond) montant des travaux 7 500.60 euros

Par sécurité la protection du système du carillon s'est imposée elle va se faire en 2 tranches pour 2019 3 409.20 euros

Le montant des travaux total s'élève à 10 909.80 euros en 2019

Pour mémoire travaux à l'Eglise depuis sur les 3 précédentes : 8 688.01 euros en 2016 avec un complément en 2017 de 2000 euros et en 2018 1548 euros pour rénovation de la zinguerie.

Opération N° 13: 2^{ème} modification du PLU

L'opération se fait sur sur 2 exercices 2019-2020

Pour 2019 frais d'études plus insertions presse total : 6 087.03 euros reste à mandater en 2020 les honoraires du Commissaire enquêteur plus le solde des honoraires du cabinet d'Etudes

Opération 16: Aménagements extérieurs réalisation d'un chemin piétonnier sur la plaine sportive et amélioration des jeux d'enfants coût total des travaux 13 564.80 euros

Opération 17 : Equipement bâtiments communaux Groupe Scolaire et autres coût total 7 981.64 euros

Il s'agit de la pose d' alarmes anti intrusion :4860 € détecteur volumétrique 601.54 € réfection pluvial GS 2520 euros

Opération 18 : Achats guirlandes lumineuses pour fêtes de fin d'année coût : 3 529.24 euros

Opération N° 20 : Construction de la Salle Polyvalente début de réalisation: montant des travaux réalisés en 2019 : 121 553.93

Pour mémoire :En 2017 : 7 168 euros ce montant correspond essentiellement aux frais de mise en concurrence, choix cabinet d'architecte dans le cadre des marchés publics, plus délimitation du terrain par géomètre DPLG

. En 2018 : 32 087,92 euros ce montant correspond essentiellement aux prestations intellectuelles études, permis de construire, plans...pour la construction de la salle Polyvalente .

Chapitre 16 -

Emprunts

Contractés en 2019 pour réalisation de la salle Polyvalente auprès de la Caisse d'Epargne

- 307 000 euros prêt relais dans l'attente des subventions et remboursement TVA
- 308 000 euros sur 20 ans taux 2.20 %

Capital remboursé en 2019 : 31 303.46 euros. Il est à noter que le capital des emprunts communaux se paye en section d'investissement alors que les intérêts des emprunts se payent en section de fonctionnement(voir ci-dessus). Le taux d'endettement communal est de 8,5 % bien en de-ça du seuil d'alerte pour les finances de la commune.

B Les Recettes d'investissement : 885 039.49 euros

Chapitre 13 –

Il est à noter l'avance versée par la Préfecture dans le cadre de la subvention DSIL

- construction salle Polyvalente : 109 320 euros
- 2 768.40 euros versés par le Département suite aux travaux fait en urgence à l' église

Chapitre 10-

FCTVA : 11 827.38 euros récupération de la T.V. A sur les travaux de l'année 2018

Montant Taxe d'Aménagement appliquée à toute construction nouvelle.

Apport important pour les recettes communales.

Cette taxe s'applique à toute construction nouvelles elle passe de

137351.39 euros en 2018 à 136 759.71 en 2019

RESULTATS Global de CLÔTURE ANNÉE 2018

EXECUTION DU BUDGET

		CA 2019	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	479 379,09	G 564 098.58
	Section d'investissement	B	198 998.80	H 885 039.49
			+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I 408 764.78 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J 498 827.72 (si excédent)
			=	=
TOTAL (réalisations + reports)			678 377.89 = A+B+C+D	2 356 730.57 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F	454 000.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		454 000.00 = E+F	0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		479 379.09 = A+C+E	972 863.36 = G+H+K
	Section d'investissement		652 998.80 = B+D+F	1 383 867.21 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 132 377.89 = A+B+C+D+E+F	2 356 730.57 = G+H+I+J+K+L

RECAPITULATIF PROGRAMMES TRAVAUX

- Déposé en 2014

Programme 2015 accessibilité

Travaux avec Appel d'offres MAPA

Ecole et divers	H.T 131 849 48 EUROS
	T.T.C 158 219 38 euros
Subvention accordée en 2015 DETR	52 740 euros
Subvention accordée en 2015 Région	8 163 euros
Subvention Département accordée en 2015	18 505 euros
Fonds de concours a été attribué par l'Agglo sous conditions	
	17 653 euros

MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS H.T : 128 468 euros

SUBVENTIONS encaissées

DETR 1 acompte 2015 : 42 192 euros

solde en 2017 : 9 165 euros

REGION encaissé 2015 : 8 163 euros

CONSEIL DEPARTEMENTAL encaissé

en 2016 : 16 873.37 euros

FONDS DE CONCOURS AGGLO encaissé

en 2015 : 17 653 euros

TOTAL subventions encaissées sur le programme : 94 046.37 EUROS

- Déposé en 2015

Travaux sur devis sans Appel d'offre en dessous du seuil de 25 000 euros

Programme 2016 vestiaires

	H.T 19 069.50 euros
	TTC 22 883.40 euros
Subvention accordée en 2016 DETR	9 535 euros
Subvention accordée en 2016 Région	1 228 euros
Subvention accordée en 2016 Département	7 627.80 euros
MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS H.T : 9 858 euros	TTC 11 535.20 euros

RECAPITULATIF PROGRAMMES TRAVAUX

SUBVENTION encaissées en 2017 Département : 740,20 euros

DETR : 4 929 euros

Région 1 228 euros

- **Déposé en 2016**

Travaux sur devis sans Appel d'offre en dessous du seuil de 25 000euros

Programme 2017 IOP

H.T 10 148 euros

(Installations ouvertes au public)

T.T.C 12 177.60 euros

Subvention DETR attribuée le 17 avril 2017

4 059 euros versé 22 novembre 2018

Subvention Région Pas d'attribution

Subvention Département attribué le 28 septembre 2017

1217.80 euros versé le 7/12/2018

- **Déposé hors contrat de territoire Programme 2017**

Groupe Scolaire

Département déposé Mars 2017

H.T 10 238 .94 euros

Attribué 4 355,58 encaissé le 6 août 2018

Fonds de concours structurants Muretain Agglo dossier éligible

Montant non défini

Préfecture FIPD (Fonds Interministériels
de Prévention de la Délinquance) Non accordé

T.TC 12286.70 euros

Eglise Programme 2018 reporté

Montant estimé

H.T 6 990 euros

TTC 7 599 EUROS

Cimetière Reporté

Montant estimé

H.T 20 998.50 euros

T.TC 23 098.35 euros

Travaux Hors DEMANDE DE SUBVENTION Rampe PMR accès église H.T 3172 euros

TTC 3 806.40 euros

- **Déposé en 2018 Programme 2018- Salle Poylvalente**

Salle Poylvalente

Travaux Avec APPEL D'OFFRES

Maîtrise d'œuvre et Construction attribué à Monsieur Philippe GUILBERT architecte DPLG
Appel d'offres MO retenu selon acte d'engagement et en fonction du montant total des travaux : 10%

montant H.T estimé 118 310 €

T.T.C estimé 141 972 €

DETR refusée

DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement) accordée le 20/06/2018 : 354 930 €

Avance de subvention 106 479 € versé le 7 octobre 2019

REGION Subvention accordée : 100 000 euros le 12 octobre 2018

DEPARTEMENT Subvention accordée le 13 Décembre 2018 400 000 €

(Fonds de concours AGGLO) ?

ADEME (ventuellement) aide spécifique production énergie renouvelable ?

-
- **Déposé en 2019 Programme 2019 IOP Cheminement Béton**
-

Montant H.T : 8820 €

T.T.C : 10 584 €

Demande de subvention Départemental à déposer dans le cadre du contrat de
Territoire Accordé le 11/07/2019 : 3 528 euros

Déposé en urgence Travaux Eglise

Montant H.T 6 990€ T.T.C 8 388 €

Subvention accordée par C. Départemental 2 796 euros encaissés le 7/08/2019

- Travaux à programmer dans le cadre du contrat de territoire
DEPARTEMENT/AGGLO après 2019
- REGION /AGGLO après 2019

Agrandissement Restaurant Scolaire
Agrandissement Groupe Scolaire

MAIRIE
CIMETIERE

Fait à Saint-Hilaire le

LE MAIRE

André MORÈRE